Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat a désigné les membres du Conseil économique du canton de Vaud

Selon les dispositions de la loi sur la promotion économique du 15 septembre 1999, le Conseil d'Etat a accepté la désignation des personnalités qui feront partie du Conseil économique du canton de Vaud. Dix-neuf personnes siègeront en qualité de membres et six personnes en qualité d'invités.

Le Conseil économique du canton de Vaud - organe consultatif - est destiné à appuyer le Conseil d'Etat dans l'élaboration de sa stratégie de développement et de promotion économiques et à veiller à ce que l'application de cette politique respecte le principe du développement durable.

Les personnalités désignées proviennent du secteur privé - grandes et moyennes entreprises - des principales associations économiques vaudoises, des milieux bancaires et des Hautes Ecoles. Les domaines de la culture et du tourisme sont également représentés.

De plus, trois personnes ont été choisies en qualité d'experts, désignées par le Département de l'économie, le Département des finances et le Département des infrastructures.

Annexe : liste des personnalités et des suppléants

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 mai 2001

DEC, Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10 DEC, Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme 021/316'63'99

conseil